



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, CHARGÉE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CROISSANCE VERTE**



Paris, le mercredi 2 mars 2016

Santé environnement : Ségolène Royal appelle à des mesures fortes pour protéger les citoyens

Ségolène Royal,

Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat,

rencontrera

M. Vytenis Andriukaitis,

Commissaire européen à la Santé et à la Sécurité alimentaire

Jeudi 3 mars 2016

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
244, boulevard Saint- Germain, 75007 Paris

Programme presse :

10h00 : tour image

10h15 : point presse

Merci de vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez l'invitation en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le vendredi 18 mars 2016

Interdiction des néonicotinoïdes : je me réjouis que la France prépare son avenir et protège la santé et les pollinisateurs

Les insecticides de la famille des néonicotinoïdes ont un effet sur le système nerveux des abeilles et de récentes études scientifiques révèlent un effet possible sur le développement cérébral des êtres humains. Nous connaissons aujourd'hui ces effets et il faut avoir le courage d'appliquer le principe de précaution.

Les députés ont rétabli une décision déjà votée en première lecture à l'Assemblée puis supprimée au Sénat. Cette décision va préparer l'avenir et protéger les abeilles et les services qu'elles nous rendent.

Avec le vote de cet amendement, complémentaire au Plan « France, Terre de Pollinisateurs » que j'ai présenté en mai 2015, les services rendus par les abeilles, estimés à hauteur de 1,5 milliards d'euros par an pour la France, seront mieux préservés et valorisés.

La recherche et la fabrication des produits de substitution doit s'accélérer et notamment les travaux de l'INRA.

Je suis satisfaite que les débats sur le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, aient pu aboutir à une position ambitieuse qui est le fruit de l'évolution des connaissances scientifiques et des travaux des parlementaires.

Suite à ma saisine, l'avis de l'ANSES de janvier 2016 sur l'extension du moratoire sur les insecticides néonicotinoïdes avait permis d'alerter sur la nécessité d'agir rapidement.

Aujourd'hui la France se tourne résolument vers une meilleure protection de sa biodiversité et je félicite le travail de Barbara Pompili et des députés.



Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

Communiqué de presse

23.09.16



3^e Assises Nationales de la Qualité de l'Air : Agir sur l'ensemble des sources de pollution pour protéger la santé et l'environnement

Organisées par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et l'ADEME, les 3^{èmes} Assises nationales de la qualité de l'air mettent cette année l'action des territoires à l'honneur. Objectif : mobiliser les élus, les entreprises, les citoyens pour lutter contre la pollution de l'air intérieur et extérieur, dans tous les secteurs d'activité. Les Assises permettent d'échanger, de valoriser les retours d'expériences, de mieux connaître les outils existants, et de définir collectivement les bonnes pratiques.

Les collectivités sont des acteurs incontournables des politiques d'amélioration de la qualité de l'air. Villes, métropoles, départements, régions, mènent des actions concrètes tant en matière de qualité de l'air extérieur, que de qualité de l'air intérieur.

La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte a conforté ce rôle en renforçant le cadre et les outils qui permettent aux élus d'agir. Elle offre aussi un cadre pérenne à des actions auparavant expérimentées dans les territoires, que ce soit des mesures d'organisation des déplacements, de sensibilisation ou encore des dispositifs incitatifs en faveur des équipements les moins polluants.

Il est nécessaire d'agir sur toutes les sources de pollution : pour les transports de nombreuses initiatives ont été prises, **deux nouveaux Appels à projets** sont lancés par le ministère et l'ADEME pour limiter les pollutions liées au chauffage et aux pratiques agricoles.

1. Le nouvel Appel à Projets Agr'Air accompagne les exploitants agricoles vers des pratiques moins polluantes

En collaboration avec le ministère de l'agriculture, le ministère de l'environnement et l'ADEME lancent un Appel à Projets Agr'Air en vue d'accompagner techniquement et financièrement des **projets pilotes permettant de déployer les technologies et pratiques agricoles qui réduisent les émissions d'ammoniac (NH₃) et/ou les émissions de particules liées au brûlage à l'air libre.**

Comme d'autres secteurs d'activité (domestiques, industriels, transports, etc.), l'agriculture est responsable de la présence de polluants dans l'atmosphère. Il s'agit en particulier d'ammoniac (NH₃, précurseur de particules fines), et de particules primaires notamment via le brûlage à l'air libre de résidus agricoles (ex : sarments de vignes, taille d'arbres).

Les projets soutenus dans le cadre de l'Appel à Projets Agr'Air seront de collectifs, **reproductibles, transférables et soutenables à terme**. Ainsi, les projets accompagnés fourniront des retours d'expérience concrets et exemplaires sur les modalités de **contributions de l'agriculture à l'amélioration de la qualité de l'air**.

- [L'Appel à projets Agr'Air sera lancé prochainement sur la plateforme de l'ADEME](#)

2. L'Appel à projets Fonds Air, pour réduire les émissions du chauffage individuel

Après le succès de l'appel à manifestation d'intérêt Fonds Air lancé par la ministre de l'environnement en 2015 dans le cadre de son plan d'action pour la qualité de l'air, l'édition 2016-2017, sous la forme d'un appel à projets, a pour objectif d'accompagner les collectivités exposées à de fortes concentrations de particules fines issues du chauffage individuel, dans le **montage de fonds d'aide au renouvellement du parc d'appareils individuels non performants et de campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques à adopter**.

Les collectivités ou groupes de collectivités éligibles pourront déposer leur dossier de candidature à plusieurs échéances : au 15/12/2016, au 15/05/2017 ou au 02/10/2017.

- [Retrouver l'Appel à projets Fonds Air sur la plateforme de l'ADEME](#)

3. Prendre en compte la qualité de l'air le plus en amont possible

Les collectivités peuvent agir en intégrant la qualité de l'air dans les politiques d'urbanisme, de mobilité, de production d'énergie, de construction des bâtiments... et en essayant de concilier les problématiques de l'air, du climat et de l'énergie. C'est l'ambition des **plans climat air énergie territoriaux, les PCAET**, obligatoires pour les intercommunalités de 20 000 habitants ou plus.

Pour les accompagner dans cette planification, l'ADEME publiera très prochainement un guide à destination des élus, représentants de collectivités en charge de la santé-environnement, de l'urbanisme, de la mobilité, de la petite enfance et de l'éducation, mais également des associations, universitaires, représentants de l'Etat, bureaux d'études, représentants des acteurs économiques. Ils y trouveront des informations utiles à l'action : présentation d'outils, témoignages, partage de connaissances...

Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité : une nécessité pour améliorer la qualité de l'air

L'ADEME publie un ouvrage sur l'apports des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir en faveur des changements de comportements, dimension essentielle d'une action efficace pour la préservation de la qualité de l'air.

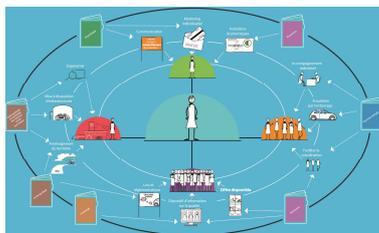
Plusieurs disciplines abordent la question sous des angles complémentaires : l'économie sous celui des choix individuels et rationnels, la psychologie en prenant en compte affects et émotions, la sociologie en examinant ce qui se joue entre l'individu et ses groupes et catégories d'appartenance...

A destination des collectivités et associations qui ont des projets impliquant le changement de comportements de leurs administrés, cet ouvrage outil pour prendre des décisions éclairées et efficaces. Il propose des éléments de réflexion théoriques, mais également des exemples concrets, des conseils méthodologiques, dont une grille qui permet en 6 questions-clés de cerner la population cible.

Cette étude compile des informations issues de :

- **5 sciences** : psychologie, psychosociologie, sociologie, économie, anthropologie ;
- **4 échelles d'analyses** : au niveau de l'individu lui-même, de ses petits groupes de rattachement (famille, amis, voisins...), du groupe au sens plus large (société, catégorie sociale...), de son environnement physique.

[L'étude « Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité »](#)



POUR EN SAVOIR PLUS

- [Comprendre les interactions air-climat avec les PCAET \(Plan Climat Air Energie Territoriaux\)](#)
- [Benchmark sur les LEZ en Europe \(mise à jour 2016\)](#)
- [Magazine ADEME & Vous n°98 : Air, de la pollution à la mobilisation](#)

Retrouvez [le communiqué de presse en ligne](#)

Service de presse :

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer : 01 40 81 78 31

ADEME : 01 58 47 81 28/ e-mail : ademepresse@havasww.com





SÉGOLÈNE ROYAL

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

NAJAT VALLAUD-BELKACEM

MINISTRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MARISOL TOURAINE

MINISTRE DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA SANTÉ

STÉPHANE LE FOLL

MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Communiqué de presse

Paris, le jeudi 17 novembre 2016

Maîtrise de l'antibiorésistance : lancement d'un programme interministériel

Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement, et Thierry MANDON, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont présenté ce jour la feuille de route gouvernementale définie par le Comité Interministériel pour la Santé (CIS), visant à maîtriser l'antibiorésistance. 330 millions d'euros sur 5 ans seront mobilisés pour mettre en œuvre ces mesures.

L'antibiorésistance pourrait devenir l'une des principales causes de mortalité dans le monde. Chaque année en France, **12 500 décès sont liés à une infection à bactérie résistante aux antibiotiques**. A l'échelle mondiale, les résistances microbiennes seraient actuellement responsables de 700 000 morts par an. L'accroissement des résistances bactériennes et l'émergence de nouveaux mécanismes de résistance, remettent en question la capacité à soigner les infections, même les plus courantes. Ce phénomène, lié à la surconsommation et le mésusage des antibiotiques, est aggravé par l'arrêt de production de certains anciens antibiotiques et l'absence d'innovation depuis deux décennies, conduisant à une réduction de l'arsenal thérapeutique disponible.

L'antibiorésistance est un problème universel qui nécessite une action coordonnée associant santé humaine, animale et environnement. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a adopté en mai 2015 un plan d'action global, recommandant aux Etats membres d'élaborer un plan national sous le concept d'une seule santé, « One Health ».

L'Union Européenne a adopté en juin 2016 une résolution visant à renforcer l'action des Etats membres. Au niveau international, une résolution a été adoptée récemment par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Gouvernement a souhaité intensifier la politique de maîtrise de l'antibiorésistance menée depuis les années 2000, à travers plusieurs plans ministériels qui ont permis d'atteindre de bons premiers résultats, en particulier en médecine vétérinaire. A la demande du Premier ministre, le premier Comité Interministériel pour la Santé consacré à l'antibiorésistance a permis de définir une feuille de route gouvernementale composée de 40 actions réparties en 13 mesures phares, visant à **diminuer la consommation d'antibiotiques de 25% d'ici 2018 et à réduire les conséquences sanitaires et environnementales de l'antibiorésistance.**

- **Sensibilisation et communication auprès du grand public et des professionnels de santé :** lancement d'un programme de sensibilisation à la prévention de l'antibiorésistance. L'accent sera notamment porté sur l'éducation pour la santé des jeunes et l'information des propriétaires d'animaux.
- **Formation des professionnels de santé et bon usage des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire :** amélioration de la formation des professionnels de santé au bon usage des anti-infectieux ; renforcement de l'encadrement de la prescription des antibiotiques ; modification des conditionnements de ces médicaments afin d'insérer un message de mise en garde et de mieux les adapter aux durées de traitement ; développement des mesures de prévention, en particulier la vaccination.
- **Recherche et innovation en matière de maîtrise de l'antibiorésistance :** développement de nouvelles stratégies thérapeutiques ; renforcement de la coordination des financements publics et des projets ; mise en œuvre d'une politique proactive de partenariats public-privé et d'accompagnement de l'innovation ; mise en place d'un comité technique de l'antibiorésistance afin de valoriser les nouvelles technologies, de préserver les anciennes, et d'améliorer leur mise à disposition des professionnels de médecine humaine et vétérinaire.
- **Mesurer et surveiller l'antibiorésistance :** renforcement des réseaux de surveillance, notamment sur la présence de résidus dans l'environnement, pour contribuer à développer de nouveaux indicateurs communs au niveau national et européen ; création d'un réseau de surveillance en s'appuyant sur des structures françaises existantes, en collaboration avec l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Parallèlement, les positions de la France seront portées au niveau européen et international par le Ministère en charge des affaires étrangères, afin notamment d'interdire universellement l'usage des antibiotiques en tant que promoteurs de croissance en élevage, et de porter au niveau européen un projet de mécanisme d'encadrement spécifique, associé à un modèle économique soutenable, pour le développement de nouveaux produits.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal :	01 40 81 78 31
Service de presse de Me Najat Vallaud-Belkacem :	01 55 55 30 10
Service de presse de Me Marisol Touraine :	01 40 56 60 65
Service de presse de M. Stéphane Le Foll :	01 49 55 59 74
Service de presse de M. Thierry Mandon :	01 55 55 10 10